

JORF n°0005 du 7 janvier 2010 page 375  
texte n° 17

ARRETE

**Arrêté du 21 décembre 2009 portant agrément des experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel**

NOR: MTST0931010A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,  
Vu les articles L. 4614-12 et L. 4614-13 du code du travail ;  
Vu les articles R. 4614-6 et suivants du code du travail ;  
Vu les arrêtés des 17 décembre 2007 et 22 décembre 2008 portant agréments des experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel ;  
Vu l'avis du conseil d'orientation des conditions de travail,  
Arrêtent :

**Article 1**

Sont agréés en qualité d'experts auxquels le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut faire appel, pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012, les organismes énumérés ci-après :

HEALTH 1007, avenue de la République, 93000 La Courneuve, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
CAROLINE DAVIE Consultants, 20, rue Notre-Dame, 93040 La Courneuve, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
GEBNET, avenue Léon Gourdaill, 94000 Choisy-le-Roi, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
DECEST SAS, 13, rue des Limerges, 75020 Paris, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
EMERGENCE, 201, rue de Paris, 93056 Montreuil-sous-Bois, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
ERGO CONSEIL ET SERVICES, 1 bis, boulevard de la Chantonne, 98700 La Tronche, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
ISAST : 17, boulevard Poissonnière, 75002 Paris, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
Cabinet MICHEL MERIT, Centre d'affaires du Bocage, 7, rue René Hensen, 49240 Arville, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
OMIA, 219, rue Fiol-Morel, 80000 Amiens, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
Christian REVEST, 246, chemin des Fours à Chaux, 83200 Toulon, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
SECAT, 20, rue Martin-Bernard, 75047 Paris Cedex 13, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
SEXTANT CONSEIL, 24, rue de Mogador, 75009 Paris, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

**Article 2**

Sont agréés en qualité d'experts auxquels le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail peut faire appel, pour une durée de deux ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011, les organismes énumérés ci-après :

3E Conseil, 78, rue de Paris, 43000 Vichy, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
Ergonomie 11 bis, rue du Chagnon-Piéron, 93000 Villiers-les-Érables, dans les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
AHU L'ERGONOMIE, 10, rue Oberkampf, 75011 Paris, dans les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;  
APAVE PARISIENNE, 13-17, rue de Saint-Pierre, 75004 Paris Cedex 04, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ATI : 56, rue du 14 Juillet, 33400 Talence, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

CEFORE : 7, avenue Paul Cocat, BP 2654, 38036 Grenoble Cedex 2, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

CIDECOS : 9, rue du Puits-Gaillet, BP 1116, 69203 Lyon Cedex 01, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

CISST : Les Baumes - La Bardeline, 13390 Auriol, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ERGOLIA : 23, rue Oudry, 75013 Paris, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ERGONOMIE CONSEIL : 27, rue Paul-Fort, 91310 Montlhéry, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ERETRA : 17, rue de la Capsulière, 93170 Bagnolet, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

GERN : 27, rue Walfreid, BP 30081, 59430 Saint-Pol-sur-Mer, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

Cabinet Laurence GILGENHEIM Conseil : 27, chemin des Plantiers, 31270 Brouzin, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

IRCAF BÉSEFAN : 13, place du Condottiere, conseil Saragines-le-Montreux, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ORQUE : 73, rue des Ecoles, 31140 Aucamville, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

RESEAU POSSIBLES PACA : 48, rue de Breteuil, 13004 Marseille, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

Travail & Facteur humain : 576, chemin de Pézan, 47240 Bon-François, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

Benoit VANDOOLEEGHE : 9, chemin du Bron, 38110 Sainte-Blandine, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

### Article 3

Sont agréés en qualité d'experts auxquels le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail peut faire appel, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, les organismes énumérés ci-après :

ABC SECURITE : 947, rue Henri Becquerel, Jarry, 97122 Baie-Mahault, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ARCHAM PAYS DE LOIRE : 25, boulevard Guy-Moller, BP 31115, 44311 Nantes Cedex 3, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

CARINE BIVAIL : résidence Eden Lite A232, Moudong Centre, 97122 Mahault, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

CIDUS : Les Baumes - La Bardeline, 13390 Auriol, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

GILLARDO CONSEIL ENTREPRISE : 552, route de la Transhumaine, 84530 Vittevaire, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

SEBASTIEN HOUCGATE : 2 B, rue du Pont-de-Merlet, 33540 Avyquemont-les-Graves, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

MEXCO : 44, cours Anatole-France, 33000 Bordeaux, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

MB2 CONSEIL : 18 bis, rue Bernard-Mitlé, 31400 Toulouse, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

ORCHESTRA CONSULTANTS : 1, place Jean-Jaurès, 37000 Tours, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

OS CONSEIL : 5, rue Belle-Allée, 65280 Montagne-sur-Sèvre, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

PREVI CONSEIL : 33 bis, rue Castel, 83000 Toulon, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

TRANSFORMATIONS SOCIALES : 5, avenue d'Albigny, 74000 Annecy, pour les domaines de la santé, sécurité au travail et de l'organisation du travail et de la production ;

### Article 4

Les personnes physiques, salariées, des organismes ci-dessus agréés ne peuvent effectuer des expertises que pour le compte de ceux-ci.

### Article 5

Le présent arrêté est pris sans préjudice des dispositions des arrêtés des 17 décembre 2007 et 22 décembre 2008 susvisés.

### Article 6

Le directeur général du travail et le directeur des affaires financières, sociales et logistiques sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 2009.

Le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité  
et de la ville,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,  
J.-D. Combrexelle

Le ministre de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des affaires financières,  
sociales et logistiques,  
F. de La Guéronnière